



DOMAINE VIOLENCE DOMESTIQUE

9 La violence domestique en chiffres au niveau national

Violence domestique – Feuille d'information

Département fédéral de l'intérieur DFI
Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra





Violence domestique – Feuille d'information

Cette feuille d'information présente les **chiffres de la violence domestique en Suisse** ; les chiffres de la violence domestique¹ dans d'autres pays figurent sur la feuille d'information 10 « La violence domestique en chiffres au niveau international ». Les chiffres sont tirés de statistiques et d'études et présentés sans analyse ni commentaires approfondis. A titre de complément, nous recommandons la lecture de la feuille d'information 16 « L'état actuel de la recherche sur les victimes et auteur-e-s de violence dans les relations de couple. »² qui se penche sur les divergences entre cas officiels et cas estimés et sur les différences entre femmes et hommes en termes d'exposition à la violence.

A. La problématique des chiffres et des études de prévalence

Les déclarations des victimes de violence domestique aux chercheurs et à la police sont influencées par divers facteurs :

- la peur de la victime d'être stigmatisée par la société et de subir des répercussions négatives (connaissances, famille, autorités, employeur, etc.) ;
- la différence de définition et de perception de la violence et des formes de violence ;
- le degré de tabouisation et l'acceptation variables des différents types de violence ;
- l'âge des personnes interrogées ;
- la maîtrise de la langue et la facilité à s'exprimer de la personne interrogée ;
- la méthode d'entretien (entretien téléphonique, questionnaire écrit, entretien personnel)
- et la formation des personnes qui effectuent les entretiens.

Il faut bien comprendre que ces facteurs limitent la valeur informative des chiffres et des statistiques sur la violence domestique. Il reste toujours un certain nombre de cas n'apparaissant dans aucune statistique et dans aucun questionnaire (cas estimés).

B. Statistiques

1. Statistique policière de la criminalité 2011

Office fédéral de la statistique, Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP). 2012. *Statistique policière de la criminalité (SPC) Rapport annuel 2011*. Neuchâtel. <http://www.bfs.admin.ch/>

Depuis 2009, la statistique policière de la criminalité recense les infractions connues de la police et mentionne la relation entre l'auteur et la victime des violences. Les cas de violence domestique peuvent ainsi être évalués spécifiquement. La SPC entend par violence domestique « *l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'il soit marié ou non, entre parent et enfant ou*

¹ Feuille d'information 10 « La violence domestique en chiffres au niveau international » www.egalite-suisse.ch → Violence domestique → Feuilles d'information.

² Feuille d'information 16 « L'état actuel de la recherche sur les victimes et auteur-e-s de violence dans les relations de couple. Violence domestique » www.egalite-suisse.ch → Violence domestique → Feuilles d'information.



Violence domestique – Feuille d'information

entre personnes ayant d'autres liens de parenté. »

- En 2011, on a recensé 15 061 infractions attribuées à la violence domestique. Cela représente 39 % des infractions relevantes en matière de violence domestique.
- Dans 51,1 % des cas, il y avait une relation de couple entre la personne victime et la personne suspectée ; dans 26,2 %, il s'agissait d'un ancien partenariat.
- 13,7 % de cas de violence de parents envers leurs enfants ou d'enfants envers leurs parents ont été dénoncés.
- Les infractions les plus fréquentes sont les voies de fait (4 471), les menaces (3 828) et les lésions corporelles simples (2 129).
- Les infractions fréquentes en relation avec un cas de harcèlement sont les injures (1 874) et les utilisations abusives d'une installation de télécommunication (671).³
- On recense également des délits plus graves comme les contraintes (700), les mises en danger de la vie (97), les séquestrations et les enlèvements (113), ainsi que les lésions corporelles graves (75). On relève en outre un nombre élevé d'homicides (28) et de tentatives d'homicide (66).
- Dans le domaine des délits sexuels en relation avec la violence domestique, il existe un grand nombre de violences sexuelles envers des enfants (266), de viols (197) et d'abus sexuels (130).
- La violence sur les enfants touche à peu près autant les garçons que les filles.

2. Violence domestique enregistrée par la police

Office fédéral de la statistique, Zoder Isabel. 2012. Violence domestique enregistrée par la police - Vue d'ensemble. Neuchâtel. <http://www.bfs.admin.ch>

La vue d'ensemble de la violence domestique enregistrée par la police se base sur les données de la statistique policière de la criminalité (SPC). Les informations abondantes disponibles depuis la révision de la SPC de 2009 sont traitées de telle manière que, malgré la prise en compte de détails, il en ressort une vision d'ensemble de la violence domestique enregistrée par la police et que les lacunes d'informations concernant les moyens utilisés pour commettre les infractions et d'autres caractéristiques non encore analysées jusqu'ici sont comblées.

- 55% des homicides ont été commis dans la sphère domestique en 2011.
- En 2011, les femmes ont été 3,1 fois plus souvent victimes de violence domestique que les hommes.
- En 2011, les victimes féminines ont été 4,5 fois plus souvent des étrangères que des Suissesses.
- En 2011, l'auteur-e de violence domestique était 4,1 fois plus souvent un homme qu'une femme.
- En 2011, les auteurs hommes ont été 3,5 fois plus souvent des étrangers que des Suisses.
- De 2009 à 2011, on observe globalement un recul de 7.3% des infractions dans le domaine de de la violence domestique.

³ Il n'y a pas de chiffres relatifs à la violation de domicile, une infraction souvent rencontrée dans le domaine du harcèlement, en raison du nombre important de violations de domicile relevées en relation avec le vol. Nous avons ainsi renoncé, pour des raisons de charge de travail, à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas.



Violence domestique – Feuille d'information

En revanche, on enregistre, de 2009 à 2011, un accroissement des cas graves de violence domestique :

- +8% d'homicides
- +20,4% de tentatives d'homicide ;
- +27,3% de lésions corporelles graves ;
- +17% de victimes sérieusement blessées et de victimes décédées;
- +58,1% de diffamation (violence psychique);
- +22,4% de calomnie (violence psychique)

3. Chiffres relevés dans l'enquête « Homicides et violence domestique » 2006

Office fédéral de la statistique, Isabel Zoder, Gabriela Maurer. 2006. *Homicides et violence domestique – Affaires enregistrées par la police de 2000 à 2004*. Neuchâtel. <http://www.bfs.admin.ch/>

La première enquête spéciale sur les homicides et les tentatives d'homicide enregistrés en Suisse de 2000 à 2004 a été publiée en 2006. Les données relevées par la police ont été analysées en fonction des caractères sociodémographiques des personnes concernées et des différentes constellations de relations entre victimes et suspects.

- Dans la catégorie « relation domestique », l'enquête tient compte non seulement des relations de couple actuelles ou terminées, mais aussi des autres relations familiales ou de parenté élargies ainsi que des partenaires actuels et anciens de membres de la famille ou les amants et maîtresses des partenaires actuels ou anciens des suspects.
- De 2000 à 2004, la Suisse a connu 859 événements que la police considère comme des homicides ou des tentatives d'homicide. 40 % des victimes étaient des femmes et 60 % des hommes. Les hommes de nationalité étrangère âgés de 20 à 24 ans sont les plus touchés. 381 personnes sont décédées suite à l'agression (36 %). 934 suspects ont été enregistrés, dont 88 % étaient des hommes.
- 45 % des victimes (476 personnes) faisaient ménage commun avec la personne suspecte ; 317 victimes étaient des femmes et 159 des hommes. Les femmes sont surreprésentées dans la catégorie « relation domestique » et les hommes dans les catégories autres que la relation domestique (pas de relation ou relation inconnue : 479 hommes, 112 femmes).
- 79,7 % des personnes suspectées dans le domaine domestique étaient de sexe masculin et 20,3 % de sexe féminin.
- 176 personnes de plus de 14 ans ont été tuées dans un contexte de violence domestique ; 72 % étaient des femmes et 28 % des hommes.
- En moyenne, 25 femmes de plus de 14 ans ont été tuées par la violence domestique chaque année, soit 2 femmes par mois. Les victimes masculines étaient au nombre de 10 par an en moyenne.

4. Chiffres relevés dans l'enquête « Homicide dans le couple » 2008

Office fédéral de la statistique, Isabel Zoder. 2008. *Homicide dans le couple. Affaires enregistrées par la police de 2000 à 2004*. Neuchâtel. <http://www.bfs.admin.ch/>

Parmi les données relevées lors de l'enquête spéciale de 2006, on a analysé en détail les cas qui se sont déroulés dans une relation de couple. L'auteur s'est efforcée de concentrer ses travaux sur des groupes de population particulièrement exposés, des facteurs concrets de risques et le potentiel de prévention.



Violence domestique – Feuille d'information

- Les relations de couple prises en compte dans cette enquête n'englobent pas seulement les couples mariés, mais toute autre forme de relation hétéro- ou homosexuelle ; les relations de courte durée ont également été prises en compte.
- Dans les années 2000-2004, 28 % des victimes ont été victimes d'un homicide ou d'une tentative d'homicide commis par leur partenaire ou leur ex-partenaire.
- En moyenne, 22 femmes et 4 hommes ont été tués par leur partenaire actuel-le ou ex-partenaire chaque année.
- Les femmes entre 20 et 39 ans ont été plus souvent menacées. Les femmes de nationalité suisse particulièrement touchées avaient entre 35 et 39 ans alors que les femmes de nationalité étrangère avaient entre 20 et 29 ans. Les femmes de nationalité étrangère sont globalement plus touchées que les femmes de nationalité suisse (une victime suisse pour 2,4 victimes de nationalité étrangère).
- Les jeunes femmes mariées sont particulièrement menacées. Dans ce groupe de population, les femmes de nationalité étrangère sont surreprésentées (6 % de Suissesses mariées de 20 à 24 ans pour 42 % de jeunes étrangères ; 29 % de Suissesses pour 66 % de femmes de nationalité étrangère de 25 à 29 ans). Comme cette tranche d'âge est la plus menacée par les homicides et les tentatives d'homicide, ceci pourrait expliquer qu'il y ait plus de femmes de nationalité étrangère victimes de violence extrême. Il semblerait que les jeunes couples soient particulièrement concernés par les problèmes qui engendrent des conflits.
- La plupart des couples sont de même nationalité (41 % suisse et 26 % étrangère). Mais dans 28 % des cas, la victime et l'auteur des violences sont de nationalités différentes.
- La part de suspects hommes est aussi plus élevée chez les personnes de nationalité étrangère que chez les Suisses.
- Les homicides ou les tentatives d'homicide ont lieu en majorité dans la phase de séparation du couple. La proportion de victimes succombant à leurs blessures est particulièrement élevée dans cette phase.
- Dans la moitié des cas d'homicides, la victime avait déjà été menacée ou agressée par son partenaire masculin. 39 % des cas de menaces antérieures avaient été signalés à la police.
- 46 % des suspects de sexe masculin étaient déjà connus de la police, la majorité pour actes de violence (60 %). 62 % des suspects de nationalité étrangère avaient déjà été enregistrés par la police contre 50 % de nationalité suisse.
- Le nombre de victimes de sexe masculin est trop faible pour permettre des constatations statistiquement pertinentes en comparant victimes hommes, victimes femmes et suspects.

5. Statistique de l'aide aux victimes 2011

Office fédéral de la statistique, <http://www.bfs.admin.ch/>

La statistique de l'aide aux victimes d'infractions recense le nombre de victimes ou de personnes assimilées à la victime ayant recours à un centre de consultation ; elle répertorie également les demandes et décisions de réparation morale et d'indemnisation. La statistique renseigne également sur les infractions qui n'ont pas été dénoncées à la police. Comme les victimes qui s'adressent aux services d'aide ne doivent pas pour autant dénoncer l'infraction à la police, celle-ci n'a pas connaissance des cas traités par les services d'aide. Si elles le font, l'infraction est connue tant de la police que des services précités. Ces deux sources de données sont donc complémentaires lorsqu'il s'agit d'évaluer la situation en matière de criminalité. En 2011, on a enregistré 31 244 consultations auprès des services d'aide aux victimes.



Violence domestique – Feuille d'information

- Dans plus de la moitié des consultations (51,8 %), il y avait un lien familial entre la victime et la personne suspectée.
- Les consultations étaient en majorité le fait de victimes femmes (73,9 %).
- Dans 44 % des cas, la victime avait subi une blessure corporelle.
- 11,5 % des cas portaient sur une atteinte à l'intégrité sexuelle d'un enfant.
- Les victimes étaient en majorité âgées de plus de 29 ans (53,2 %), mais il y avait un pourcentage élevé d'enfants et d'adolescent·e·s (10 – 17 ans : 12,8 %).

6. Évaluation des mesures policières protectrices dans le canton de Zurich 2012

SI Service d'intervention de Zurich contre la violence domestique (éd.). 2012. Violence domestique dans le canton de Zurich. Évaluation des mesures protectrices dans le canton de Zurich selon la loi cantonale sur la protection contre la violence pour la période d'entrée en vigueur de la loi du 1^{er} avril 2007 au 31 décembre 2009. Élaboré par le Service psychiatrique-psychologique de la direction de la justice, Jérôme Endrass, Astrid Rossegger, Frank Urbaniok. Zurich. [www.ji.zh.ch/Interventionsstelle gegen Häusliche Gewalt](http://www.ji.zh.ch/Interventionsstelle_gegen_Hauesliche_Gewalt)

Cette évaluation se concentre sur les cas de violence domestique dont la police a eu connaissance entre le 1^{er} avril 2007 et le 31 décembre 2009 ; elle englobe les personnes potentiellement dangereuses pour lesquelles la police a ordonné, durant la période sous revue, des mesures spéciales en vertu de la loi sur la protection contre la violence et qui ont été envoyées au bureau de consultation mannebüro züri ou au service de probation de Zurich (2642 hommes et 184 femmes).

- Dans trois cas sur quatre de violence domestique exercée par des hommes, il y a eu violence psychique (75,7 %), et dans un cas sur dix, l'acte de violence a visé un enfant (10,3 %). Dans 16,2 % des cas, la personne en danger a été étranglée et dans 18,6 % des cas, une arme ou un objet contondant a été utilisé.
- 70,5 % des hommes dangereux ont un casier judiciaire.
- Dans quatre cas sur cinq de violence domestique exercée par des femmes, il y a eu violence psychique (81,7 %), et dans un cas sur huit, l'acte de violence a visé un enfant (12,7 %). Dans 4,6 % des cas, la personne en danger a été étranglée et dans 22 % des cas, une arme ou un objet contondant a été utilisé.
- 35,3 % des femmes dangereuses ont un casier judiciaire.
- Dans un cas sur quatre de violence domestique, il y avait un lien entre alcool et violence domestique aussi bien chez les femmes (24,3 %) que chez les hommes (24,5 %).

7. Chiffres tirés du rapport « Monitoring Häusliche Gewalt » im Kanton Basel-Stadt 2012

Département de justice et police du canton de Bâle-Ville (éd.). 2012. « Monitoring Häusliche Gewalt » im Kanton Basel-Stadt (Monitoring de la violence domestique dans le canton de Bâle-Ville). Rapport à l'intention du chef de département, Hanspeter Gass. Conseiller d'Etat, Bâle. http://www.jsd.bs.ch/bericht_monitoring.pdf

Ce rapport constitue l'aboutissement du projet « Monitoring Häusliche Gewalt » (Monitoring de la violence domestique) dans le canton de Bâle-Ville, qui analyse pour la première fois les données relatives aux cas de



Violence domestique – Feuille d'information

violence domestique de manière systématique. Des indications statistiques sur les cas de violence dans le couple et dans la famille ont été relevées et interprétées, le traitement des cas dans chaque division et service spécialisé mis en évidence et les groupes de personnes touchées identifiées.

- De septembre 2011 à août 2012, la police cantonale est intervenue à 306 reprises en raison de problèmes de violence domestique, dont 118 fois de façon répétée dans les mêmes familles.
- Dans 77% des cas, la violence est exercée par des hommes à l'encontre de femmes ; dans 10% des cas, il s'agit de violence réciproque ; dans 9% des cas de violence de femmes à l'encontre d'hommes et dans 4% des cas, on se trouve en présence de violence exercée par des femmes à l'encontre de femmes ou par des hommes à l'encontre d'hommes.
- 54% des victimes de la violence et 59% des auteur-e-s sont des personnes de nationalité étrangère.
- Chaque mois, en moyenne 20 enfants ont été impliqués dans le cadre d'interventions policières pour raison de violence domestique; 42% des enfants concernés sont d'âge préscolaire, dont la moitié environ sont âgés de trois ans ou moins.
- 80% des procédures engagées par le ministère public pour violence domestique dans la période de traitement des dossiers 2011 ont été classées, dont 54% sans saisie des motifs de classement.

8. Statistique médicale de la Maternité Inselhof Triemli, Zurich

Büro für die Gleichstellung von Frau und Mann der Stadt Zürich und Maternité Inselhof Triemli Zürich (Hrsg.). 2004. Frauen, Gesundheit und Gewalt im sozialen Nahraum – Repräsentativbefragung bei Patientinnen der Maternité Inselhof Triemli. Klinik für Geburtshilfe und Gynäkologie. Bern.
Résumé sous <http://www.stadt-zuerich.ch/>

L'enquête réalisée par le biais d'un questionnaire écrit adressé à 1 722 patientes hospitalisées ou en traitement ambulatoire et âgées de 18 à 63 ans portait sur les actes de violence de la part de personnes proches (partenaire, ex-partenaire, parenté) depuis l'âge de 15 ans.

- Trois femmes sur quatre (76,8 %) ont subi des violences psychiques et l'exercice d'un contrôle coercitif par une personne proche au moins une fois dans leur vie adulte. 43,6 % ont subi des violences physiques et des menaces au moins une fois. Une femme sur huit (12,9 %) a subi des violences sexuelles de la part d'un partenaire ou d'un membre de sa famille.
- Une femme sur cinq n'a jamais subi de violence de la part d'une personne proche (partenaire, ex-partenaire, membre de sa famille) au cours de sa vie. Une femme sur quatre a subi des violences de faible ampleur (violences exclusivement psychiques) et une sur quatre des violences d'ampleur moyenne (violences psychiques et physiques et/ou sexuelles légères). Une femme sur quatre a subi des violences d'ampleur importante, c'est-à-dire des violences psychiques, physiques et/ou sexuelles graves.
- Lorsque la violence est exercée depuis longtemps, on constate qu'elle décuple : une femme sur trois victime de violences excessives subit des actes de violence depuis trois ans ou plus.
- Des violences physiques ou un comportement de contrôle coercitif ont été exercés sur 48,12 % des femmes interrogées dans le cadre d'une relation en cours et sur 66 % par un ancien partenaire.
- 15,7 % des femmes interrogées ont subi des violences physiques et des menaces dans le cadre d'une relation en cours et 29,9 % de la part d'un ancien partenaire.



Violence domestique – Feuille d'information

- 2,4 % des femmes interrogées ont subi des violences sexuelles dans le cadre d'une relation en cours et 14,4 % de la part d'un ancien partenaire.
- La violence domestique concerne tous les milieux socioculturels et toutes les catégories d'âge : il n'y a pas de différences marquantes au niveau de la nationalité, de la formation et des revenus des femmes interrogées.
- La violence domestique laisse des traces directes flagrantes de nature corporelle, psychique et psychosomatique. Plus les violences subies par les patientes interrogées sont importantes, plus on observe d'atteintes à la santé. Seules 5 % des femmes n'ayant jamais subi de violences souffrent de troubles corporels alors que ce taux est de 24,4 %, soit presque le quintuple, chez les femmes ayant subi des violences graves. La différence est aussi très marquée du point de vue des troubles psychosomatiques : 10,2 % des femmes n'ayant jamais subi de violences souffrent de maladies psychosomatiques alors que ce taux est de 36,2 %, soit le triple, chez les femmes ayant subi des violences plus graves.
- Le taux de femmes n'ayant jamais souffert d'actes de violence et qui expriment des envies suicidaires atteint 9,1 %, 1,7 % reconnaissent avoir fait une tentative de suicide. Ce chiffre augmente massivement chez les femmes victimes de violence extrême : 35,8 % ont pensé à se suicider et 10,7 % sont passées à l'acte.

C. Recherches empiriques

Les deux seuls sondages représentatifs sur la violence domestique en Suisse se concentrent sur la constellation femme en tant que victime et homme en tant qu'auteur de violence. Il n'y a actuellement pas de recherches empiriques en Suisse⁴ sur d'autres constellations de violences. La feuille d'information 10 « La violence domestique en chiffres au niveau international » fait état d'enquêtes dans l'espace européen qui tiennent compte de diverses constellations de violences.

1. Premier sondage représentatif sur la violence domestique (Gillioz 1997)

Gillioz Lucienne et.al. 1997. Domination et violence envers la femme dans le couple. Lausanne.

La première étude représentative sur la violence domestique en Suisse date de 1994. Elle a été réalisée par enquête téléphonique auprès d'un échantillon représentatif de 1 500 femmes âgées de 20 à 60 ans qui vivaient en couple au moment de l'enquête ou qui avaient vécu en couple dans les douze mois précédant l'enquête.

L'étude a montré qu'au cours de leur existence, 20,7 % des femmes interrogées avaient subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur partenaire. Dans la moitié de ces cas, la violence était uniquement sexuelle ou accompagnée de violence sexuelle. Les actes de violence les plus fréquents étaient les bousculades, les empoignades, les secouements, les coups.

Si l'on inclut également la violence psychique, environ 40 % des femmes interrogées avaient subi des violences. Dans 87 % des cas, la violence physique avait été accompagnée de violence psychologique. Inversement, la violence psychologique n'avait été accompagnée de violence physique que dans 17 % des cas. Les formes de violence psychologique les plus fréquentes étaient les injures et les insultes. Des études

⁴ Cf. Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG. 2011. Violence dans les relations de couple – Rapport sur les besoins en matière de recherche www.egalite-suisse.ch → Violence domestique → [Publications sur la violence](#).



Violence domestique – Feuille d'information

comparables menées dans d'autres pays (Pays-Bas, Canada, Etats-Unis) présentent des chiffres pouvant atteindre le double des chiffres de l'étude suisse. Madame Gillioz suppose qu'en Suisse les chiffres réels sont eux aussi plus élevés. Pour expliquer cet écart, elle avance les arguments suivants : a) les personnes particulièrement concernées refusent de participer à une enquête ; b) la violence domestique est encore un sujet tabou, sur lequel les gens ne souhaitent pas s'exprimer. De plus, il est difficile d'établir dans quelle mesure les déclarations faites sont exactes ou si elles embellissent / dramatisent les faits vécus. Ces facteurs peuvent provoquer une distorsion dans les chiffres.

2. Echantillon représentatif 2003 (Killias 2004)

Killias Martin, Simonin Mathieu et al. 2004. Violence experienced by women in Switzerland over their lifespan. Results of the International Violence against Women Survey. Lausanne.

Une autre enquête a été réalisée auprès d'un échantillon représentatif en 2003. A cet effet, 1975 femmes âgées de 18 à 70 ans ont été interrogées par téléphone.

Selon les résultats de cette étude, 39,4 % des femmes, soit deux sur cinq, ont été victimes de violences physiques ou sexuelles au moins une fois dans leur vie d'adulte. Plus d'une femme sur quatre fait face à la violence physique au cours de sa vie ou subit des violences sexuelles et surtout des attouchements non désirés. 5,6 % des femmes ont été violées au moins une fois dans leur vie, 6,8 % ont subi une tentative de viol et une sur dix a subi des violences corporelles au sein de son couple.

Ce qui frappe dans ce sondage, c'est le taux élevé d'actes violents commis par des personnes connues ou inconnues (32 %) par rapport au faible taux de violence domestique (10,5 %). Le sondage met en outre en évidence un très grand nombre de cas de violence consécutifs à une séparation, c'est-à-dire d'actes violents commis par l'ex-partenaire. La majorité des auteurs de violence domestique à caractère physique et sexuel sont d'anciens partenaires.

3. Analyse représentative « Violences sexuelles envers des enfants et des jeunes en Suisse » 2011

Averdijk M., Müller-Johnson K. & Eisner M. 2012. Sexual Victimization of Children and Adolescents in Switzerland (Final Report for the UBS Optimus Foundation). Zurich : UBS Optimus Foundation.
<http://www.optimusstudy.org/>

Durant les années 2009 - 2010, 6 700 élèves de 15 à 17 ans ont répondu à un questionnaire sur leur expérience personnelle en matière d'abus sexuels. En outre, 324 institutions œuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance ont fourni des informations sur les cas qui leur avaient été communiqués.

- 28 % des garçons et 62 % des filles ont été victimes de violences sexuelles.
- Les plus fréquemment citées sont le cyberharcèlement (18 %), le harcèlement verbal ou écrit (15 %) ainsi que des attouchements et des baisers contre la volonté de la victime (12 %).
- Une jeune fille sur cinq est victime d'abus sexuels avec contact physique (21,7 %), de même qu'un peu moins d'un garçon sur dix (8,1 %).



Violence domestique – Feuille d'information

- Chez les jeunes, dans la plupart des cas, les abus sont le fait d'autres jeunes du même âge, souvent dans le cadre d'une relation amoureuse ou d'un rendez-vous, mais aussi de connaissances.
- 16 % des filles interrogées et 10 % des garçons ont été abusés sexuellement par leur partenaire actuel ou ancien.
- 60 % des victimes de sexe masculin ont été abusées sexuellement par une femme ; 89 % des victimes de sexe féminin ont été abusées sexuellement par un homme.



Violence domestique – Feuille d'information

D. Sources

Averdijk M., Müller-Johnson K. & Eisner M. 2012. *Sexual Victimization of Children and Adolescents in Switzerland (Final Report for the UBS Optimus Foundation)*. Zurich : UBS Optimus Foundation.
http://www.optimusstudy.org/fileadmin/user_upload/documents/Booklet_Schweiz/Optimus_Studie_Broschue_re_2012_d.pdf

Office fédéral de la statistique, Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police. 2012. *Statistique policière de la criminalité (SPC) Rapport annuel 2011*. Neuchâtel.
<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.html>

Office fédéral de la statistique OFS. 2011. *Statistique de l'aide aux victimes d'infractions*
<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/19/03/01/key/ueberblick/01.html>

Büro für die Gleichstellung von Frau und Mann der Stadt Zürich et Maternité Inselhof Triemli Zürich (Hrsg.). 2004. *Frauen, Gesundheit und Gewalt im sozialen Nahraum – Repräsentativbefragung bei Patientinnen der Maternité Inselhof Triemli. Klinik für Geburtshilfe und Gynäkologie*. Bern.
Résumé : <http://www.stadt-zuerich.ch/>

Gillioz Lucienne et al. 1997. *Domination et violence envers la femme dans le couple*. Lausanne.

Département de justice et police du canton de Bâle-Ville (éd.). 2012. «Monitoring Häusliche Gewalt» im Kanton Basel-Stadt. Rapport à l'intention du chef de département Hanspeter Gass, Conseiller d'Etat. Bâle.
http://www.jsd.bs.ch/bericht_monitoring.pdf

SI Service d'intervention de Zurich contre la violence domestique (éd.). 2012. *Violence domestique dans le canton de Zurich. Évaluation des mesures protectrices dans le canton de Zurich selon la loi cantonale sur la protection contre la violence pour la période d'entrée en vigueur de la loi du 1er avril 2007 au 31 décembre 2009. Élaboré par le Service psychiatrique-psychologique de la direction de la justice, Jérôme Endrass, Astrid Rossegger, Frank Urbaniok*. Zurich. file:///Users/user/Downloads/1_120608_PPD_GSG_EVA-1.pdf

Killias Martin, Simonin Mathieu et al. 2004. *Violence experienced by women in Switzerland over their lifespan. Results of the International Violence against Women Survey*. Lausanne.

Zoder Isabel, Maurer Gabriela. 2006. *Homicides et violence domestique – Affaires enregistrées par la police de 2000 à 2004*. OFS, Neuchâtel. <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.html>

Zoder Isabel. 2008. *Homicide dans le couple. Affaires enregistrées par la police de 2000 à 2004*. OFS, Neuchâtel. <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.html>

Zoder Isabel, BFS 2012. *Violence domestique enregistrée par la police - Vue d'ensemble*. OFS, Neuchâtel.
<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.html?publicationID=4989>

Vous trouverez sur notre site www.egalite-suisse.ch → Violence domestique → Feuilles d'information d'autres feuilles d'information sur divers aspects de la violence domestique.

La bibliothèque spécialisée et le centre de documentation du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes tiennent à la disposition du public quelque 8000 publications ayant trait à la violence et à l'égalité : ouvrages et périodiques spécialisés, revues scientifiques et textes non publiés (littérature grise) : www.egalite-suisse.ch → Documentation → Centre de documentation.